

DEMANDE DE PERMIS DE VISITE

(Article D403 et suivants du code de procédure pénale)

Palais de Justice 2, allée Jules GUESDE BP 7015 31038 Toulouse Cedex 7

VOTRE IDENTITÉ :	
Nom et prénom du demandeur :	
Adresse :	ion :
Nom et prénom du détenu :	
Lieu de détention :	
LIEN AVEC LA PERSONNE INCARCÉRÉE : □ parenté, préciser □ autre, préciser	□ amical
Date et Signature du demandeur	
Justificatifs à fournir OBLIGATOIREMENT - 2 photos d'identité récentes, identiques, de face, tête nue (inscrire au dos de chaque photo, vos nom et prénom) - 1 copie <u>lisible</u> recto - verso d'une pièce d'identité en cours de validité pour toute demande majeur-mineur - photocopie intégrale du livret de famille (acte de mariage et tous les actes de naissance qui suivent) pour justifier du lien de parenté avec la personne détenue - justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF/GDF, hors facture de portable) - 1 enveloppe (petit format) affranchie mentionnant vos nom et adresse - Pour les enfants mineurs: même pièces + - l'adulte accompagnateur devra être titulaire d'un permis de visite ou en faire la demande simultanément et devra fournir une autorisation parentale pour rendre visite à la personne détenue IMPORTANT TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE SERA RETOURNÉE	
Partie réservée à l'administration CA TGI Autre DÉCISION DU MAGISTRAT DU PARQUET AUTORISATION : PERMANENTE EXCEPTIONNELLE, ValableFois REJET DE LA DEMANDE	
Date et Signature du Magistrat	

Toute demande concernant un détenu faisant l'objet d'un jugement définitif (délai d'appel clôturé) doit être adressée au Directeur de l'établissement pénitentiaire.